

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Afin de respecter l'endroit de camp, le village, le voisinage et pour votre propre sécurité, nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous pendant l'ensemble du séjour.

Respect du terrain

- ✓ La prairie sera utilisée en « personne prudente et raisonnable » et occupée de manière à ne pas abîmer le sol et les alentours.
- ✓ Un endroit spécifique pour le feu de camp sera indiqué à votre arrivée. Le feu doit être totalement éteint à la fin de l'activité. Le feu ne doit pas être trop important. Une distance minimale par rapport à la lisière du bois et aux habitations est à respecter.
- ✓ Si vous souhaitez réaliser des constructions, il faut en avertir le propriétaire qui vous indiquera où vous pouvez les installer. Les constructions seront démontées en fin de camp.
- ✓ Si vous souhaitez creuser des feuillées, il faut en avertir le propriétaire qui vous indiquera où vous pouvez les installer. Les feuillées respecteront les spécificités précisées par le propriétaire.
- ✓ Les constructions sur les berges et dans le lit d'une rivière sont interdites (ce sont des milieux très fragiles).
- ✓ Les eaux usées ne seront pas rejetées dans la rivière.
- ✓ Tout matériel utilisé (perches, corde) sera repris à la fin du camp, sauf arrangement préalable avec le propriétaire.
- ✓ Un « râteau » sera organisé à la fin du camp pour ramasser les petits déchets ou objets laissés dans la prairie.
- ✓ Tous les trous devront être correctement rebouchés avec de la terre.
- ✓ Interdiction formelle de brûler des palettes ou autres morceaux de bois pourvus de clous.
- ✓ Autre :

.....
.....

Utilisation de la forêt

- ✓ Vous demanderez au propriétaire quels bois vous pouvez utiliser et quels usages vous pouvez en faire. Il est interdit de jouer dans les bois et d'y ramasser du bois mort si vous n'avez pas reçu l'autorisation du propriétaire et/ou de l'agent DNF.
- ✓ Vous veillerez au respect des périmètres de jeux autorisés dans la forêt. En dehors de ces zones, l'accès est permis uniquement sur les routes, chemins et sentiers.
- ✓ Les véhicules à moteur sont interdits en forêt même sur chemin empierré ou asphalté.
- ✓ Les outils de coupes (haches, scies...) sont interdits en forêt. Aucun arrachage, coupe ou mutilation d'arbre ou de plante n'est autorisé. L'usage de peinture est interdit en forêt.

- ✓ Il est interdit d'occuper les infrastructures destinées à l'exercice de la chasse (échelles, miradors, pavillons).
- ✓ Autre :

Déchets

- ✓ Les immondices seront déposées à l'endroit indiqué à votre arrivée.
- ✓ Les déchets seront triés tout au long du séjour selon les dispositions prévues par la commune et précisées par le propriétaire.
- ✓ Autre :
.....
.....

Tranquillité

- ✓ Les animateurs veilleront à ce qu'en toutes circonstances leurs activités ne troublent pas la quiétude des habitants. Afin de respecter le voisinage, plus aucun bruit ne sera toléré après 22h.
- ✓ L'emploi de pétards ou objets assimilés est interdit sur tout le site ainsi qu'aux alentours.
- ✓ Les sonorisations ne sont pas interdites durant la journée mais doivent être utilisées avec modération limitées dans le temps.
- ✓ Les jeux de nuit seront organisés de manière à éviter que les jeunes de moins de 16 ans ne déambulent seuls entre après 22h.
- ✓ Toute activité ayant pour but de récolter des vivres ou des boissons est à proscrire.
- ✓ Autre :
.....
.....

Divers

- ✓ La consommation de boissons alcoolisées est permise si et seulement si cette consommation est raisonnable, modérée et qu'elle ne met pas en danger l'organisation du camp et la sécurité des occupants. Chaque groupe de mouvement de jeunesse est prié de respecter la politique de sa fédération en matière de consommation d'alcool.
- ✓ Les responsables du camp doivent disposer d'un GSM en état de fonctionnement pendant l'ensemble du séjour.
- ✓ Une personne adulte doit se trouver en permanence sur le camp lorsque des enfants s'y trouvent.

Autres remarques

.....
.....
.....

Fait le/...../..... à

Signature du responsable du camp
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)